

DIVORCE PATRIMOINE ET RECOMPENSES

Par belsamie, le 21/09/2016 à 23:15

les sommes reçues en héritage et utilisées pour les besoins de la famille quotidiennes, vacances,... sont elles reprises au titre des récompenses dans la mesure où il n'y a pas eu enrichissement de la communauté et que toute la famille en a profité.